

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
24/03/95

Origine :
DGR
DISI

MMES et MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
des CETEL(IC)

MMES et MM les Médecins Conseil Régionaux
M. le Médecin Conseil Chef de Service de la REUNION
MMES et MM les Médecins Conseil Chef de services des échelons
locaux

Réf. :

DGR n° 31/95 - DISI n° 2/95

Plan de classement :

1130	1131	118				
------	------	-----	--	--	--	--

Objet :

MISE EN SERVICE DANS LES ORGANISMES DE LA BRANCHE MALADIE DE LA BANQUE DE DONNEES DE LA BRANCHE MALADIE (BDBM)

La présente circulaire présente succinctement l'application Banque de Données de la Branche Maladie et précise les modalités de mise en service de cette nouvelle application. L'ouverture de ce nouveau service se faisant en deux étapes, les modalités de diffusion des équipements nécessaires à son utilisation sur le PMF sont indiquées ci-après.

Pièces jointes :

0	1
---	---

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

DGR/P.JEULIN - DISI/P.VACHEYROUT

Téléphone :

42.79.30.31 - 42.79.34.74

@

**Direction de la Gestion du Risque
Direction de l'Informatique et du Système d'information**

24/03/95

Origine :
DGR
DISI

MMES et MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
des CETEL(IC)

MMES et MM les Médecins Conseil Régionaux
M. le Médecin Conseil Chef de Service de la Réunion
MMES et MM les Médecins Conseil Chef de Service des Echelons
Locaux

N/Réf. : DGR n° 31/95 - DISI n° 2/95

Objet : Mise en service dans les organismes de la Branche Maladie de la Banque de Données de la Branche Maladie

L'attention des organismes est attirée sur la mise en place d'une nouvelle application informatique devant s'intégrer dans le poste multifonction en cours d'installation dans les organismes de l'Institution, la Banque de Données de la Branche Maladie.

Le présent document a pour objet de présenter, après un rappel sur le développement du projet, ce nouvel applicatif, et d'indiquer aux organismes les modalités de mise en place du produit dans les caisses.

1. LA MISE EN PLACE DU PROJET

1.1. Initialisation du projet

La réalisation d'une banque de données réglementaires et documentaires permettant aux personnels des organismes d'accéder rapidement à un large fonds documentaire correspond à la volonté de la Direction de la Gestion du Risque de doter la branche maladie d'un outil documentaire performant.

Trois objectifs sont ainsi visés:

- Permettre à la CNAMTS de mieux remplir sa fonction d'information auprès des organismes, et ce afin de parvenir à une harmonisation de l'application de la législation grâce à une mise à jour permanente et simultanée de l'information, effectuée par la Caisse Nationale à partir d'un serveur de données national.
- Répondre aux besoins de tous les utilisateurs potentiels quels que soient leur niveau, leurs fonctions, leurs activités, ce qui suppose que le contenu de la banque porte sur des domaines différents - administratif, comptable, médical, etc...- et permet un accès à un ensemble de textes de nature différente tels que les lois, décrets, arrêtés, circulaires, jurisprudence, législation prédigérée (type guide) etc...
- Permettre, à terme, la consultation de ce vaste fonds documentaire sur le poste de travail multifonction développé dans le cadre du projet ARAMIS et principalement utilisé à terme par l'application PROGRES.

Le projet s'inscrit dans les orientations et développements menés au sein de l'institution, dans le cadre du Schéma Directeur Stratégique Informatique (S.D.S.I.). Il correspond partiellement aux thèmes suivants:

- Gestion interne:
 - . 309 "Gestion de la documentation interne"
(Acquisition d'un progiciel de gestion documentaire très ergonomique et intégration à l'architecture locale des caisses pour permettre la mise à jour des bases réglementaires au niveau national et au niveau des organismes de base)
- Production:
 - . 112 "Gestion de la documentation production"

(Mise en place du logiciel d'interrogation sur les postes multifonction avec mise à niveau des bases réglementaires dans des termes adaptés aux besoins des techniciens et formation des techniciens au nouvel outil)

1.2 Une offre de service fondée sur des études

Deux types d'études ont été réalisées. D'une part, une enquête réalisée auprès de 20 caisses ou services médicaux a permis de mieux cerner les besoins des utilisateurs potentiels quant aux types de documents à inclure dans le fonds documentaire et aux fonctionnalités que doit posséder un tel applicatif, d'autre part la DISI, la DGR et la DAG ont conçu et mis au point une maquette, laquelle a été présentée à un groupe consultatif de caisses. Ces dernières ont insisté sur la nécessité absolue qu'une banque informatisée soit rapidement exploitable et ont manifesté leur attachement à ce qu'un prototype expérimental soit testé auprès d'un nombre restreint d'organismes.

L'expérimentation s'est déroulée du mois de février au mois de juillet 1993 dans 13 sites (Caisses Primaires, Caisses Régionales et échelons du Service Médical)

A l'issue de de cette expérimentation un bilan a été établi. Ce dernier s'étant révélé positif, la Commission de Gestion Administrative de la CNAMTS a, lors de sa séance du 1er décembre 1993, donné son accord à la généralisation de la Banque de Données de la Branche Maladie, et ce au moyen d'un plan de mise en oeuvre progressif, lequel se déroulera à partir d'avril 1995.

2. DESCRIPTIF DE L'APPLICATIF

2.1. Des modes de recherche diversifiés

les types de documents consultables

Le système de recherche documentaire de la BDBM permet la recherche et la présentation de 3 types de documents:

- les documents de texte libre :

Chaque document est enregistré dans un fichier de format ASCII. Ces documents sont affichés tels qu'ils se présentent dans leur support informatique.

- les documents structurés :

Ces documents possèdent une organisation de données avec un découpage physique des informations permettant de les regrouper en champs d'interrogation par thème et/ou de visualisation. Ces documents peuvent être associés à des textes libres accessibles par des interrogations multicritères.

- les ouvrages :

Ce sont des documents constitués de plusieurs textes prédécoupés dans des fichiers séparés et accompagnés d'un sommaire décrivant l'organisation générale de l'ouvrage.

Les modes d'accès aux données

Plusieurs modes de recherche sont proposés :

- La recherche par sommaire: une navigation dans une arborescence

Ce type de recherche concerne d'une part la navigation dans les différents modules de la BDBM, et d'autre part dans les ouvrages structurés par un sommaire .

- Des grilles d'interrogation multicritères

Ce type de recherche n'est possible que pour les documents structurés. Elle s'effectue dans l'application à partir d'une grille d'interrogation. La recherche peut se faire sur un ou plusieurs champs (dates, objet, numéro du document.....).

- Une interrogation en langage libre

Cette interrogation est possible pour tout type de document. La recherche porte sur tout le texte des documents.

La BDBM possède une base de connaissances, laquelle gère une ou plusieurs vues du thésaurus de la branche maladie. Il est possible d'associer à la recherche libre une assistance s'appuyant sur ce thésaurus.

Si la recherche génère un "bruit" trop important, (si l'interrogation appelle un nombre volumineux de réponses), l'application donne la main au gestionnaire de la base de connaissances qui propose à l'utilisateur un affinement de la question et une reformulation de la requête.

- Une navigation inter-documents par liens hypertexte

Cette navigation a nécessité la création de fichiers liens, ainsi que le marquage dans le corps du texte des zones hypertextes (références signalées à l'écran par une zone en surbrillance).

2.2. Le fonds documentaire

Il s'est avéré, suite à l'expérimentation du prototype, que les différents modules de l'application devaient être différenciés afin de mieux atteindre les différents publics de l'Institution.

Ainsi, des modules spécifiques visant plus spécialement les personnels des agences comptables ou ceux en relation avec les professions de santé ont été créés.

Par ailleurs, un module à vocation généraliste regroupe les informations réglementaires telles que les circulaires émises par la CNAMTS, les textes publiés au journal officiel, la jurisprudence, le guide de l'assurance maladie. Un autre permet la consultation du fonds documentaire détenu par la Division de l'Information et de la Documentation de la Caisse Nationale.

Vous trouverez en annexe 1 un tableau présentant le contenu du fonds documentaire mis en service lors de l'ouverture de l'application, ainsi qu'une estimation de ce qu'il devrait être au 31/12/1996.

3. LES MOYENS MATERIELS ET LES DIFFERENTS TYPES DE CONNEXION

La Banque de Données de la Branche Maladie sera accessible par l'intermédiaire du réseau de l'assurance maladie, au moyen du poste multifonctions (PMF) ou d'un micro-ordinateur émulé équipé de l'interface de communication propre à la BDBM. La connexion pourra aussi se faire avec un minitel. Dans de dernier cas, les utilisateurs ne pourront bénéficier des fonctionnalités propre à l'interface précitée, à savoir le téléchargement ou encore le copier/coller.

Pour ce faire, les connexions se feront par l'intermédiaire du réseau RAMAGE. Ce dernier est constitué d'une partie privative (lignes spécialisées entre les CPAM et leur CETELIC de rattachement) et une partie publique (TRANSPAC), d'une part entre les CETELIC eux-mêmes, d'autre part entre les CETELIC et le serveur national installé au CREDI Paris II.

Ces abonnements TRANSPAC font partie intégrante du réseau RAMAGE et sont transparents lors de la connexion.

Les organismes n'auront pas besoin de faire le 3614 (sauf pour les accès minitel) pour se connecter. Ils devront simplement donner l'adresse réseau du serveur BDBM. La connexion passera donc par des lignes privées, et la facturation sera fonction du nombre de caractères transportés et à la charge du CETELIC. Cette utilisation nouvelle devra faire l'objet d'une identification spécifique des coûts ainsi générés.

En l'absence de PMF, les organismes pourront connecter leurs micro-ordinateurs soit sur le réseau public (au moyen d'un modem), soit sur le réseau RAMAGE en asynchrone (extension des portes d'entrée du réseau à prévoir).

Ainsi, la BDBM pourra être consultée par l'ensemble des organismes de l'institution (CPAM, CGSS, CRAM, ERSM, ELSM) en fonction des moyens matériels dont ils disposent.

La montée en charge de la BDBM s'effectuera en deux temps:

- une phase de présérie (*à partir du 15 avril*), laquelle consistera à mettre à disposition, au moyen du serveur national, la BDBM pour les organismes d'Ile de France et ceux dépendants des CETELIC de MELUN, LILLE et VALENCIENNES.

La CPAM d'ORLEANS, en charge du développement du PMF, participera elle aussi à cette phase.

- une phase de déploiement (*4ème trimestre 1995*), pour laquelle seront installés trois serveurs régionaux (BORDEAUX,

VALENCE et NICE), ces derniers permettant la diffusion de la BDBM à l'ensemble des organismes de l'Institution.

La liste des organismes rattachés à chacun des 4 serveurs (serveur national et serveurs régionaux) sera communiquée ultérieurement.

En fin d'année, un bilan visant à mieux définir le trafic des connexions en provenance des caisses permettra d'une part d'affiner les besoins des organismes en matière d'équipement en interfaces BDBM, d'autre part de vérifier l'adéquation entre le nombre de serveurs et le trafic réellement constaté.

4. MODALITES DE DIFFUSION DE L'INTERFACE BDBM ET PLAN D'EQUIPEMENT DES ORGANISMES

4.1. Les Modalités de diffusion de l'interface sur le PMF

L'interface est commercialisée par la société AXIME/CTL, la diffusion du produit se faisant par recopie de licences. Les dotations en interfaces, pour les organismes participant à la phase de présérie, seront notifiées aux organismes dans les prochaines semaines. Un numéro de licence généré lors de l'installation permettra de contrôler au niveau du serveur le nombre de licences installées.

Pour la phase de déploiement, les dotations seront notifiées dès l'installation des serveurs régionaux effectuée.

4.2. Le plan d'équipement des organismes

Les CPAM

Compte tenu des PMF disponibles au 31/12/1994 dans les caisses primaires, il est convenu, en 1995, de doter prioritairement les services centraux de ces organismes, et de mettre 1 ou 2 interfaces à disposition des centres de paiement dans la limite totale des quantités ci-après:

- organisme de catégorie exceptionnelle : 50 unités;
- organisme de 1ère ou 2ème catégorie : 20 unités;
- organisme de 3ème et 4ème catégorie: 10 unités.

La CPAM d'ORLEANS sera équipée pour l'ensemble d'un centre de paiement à titre expérimental.

Les CRAM

Compte tenu des attributions spécifiques des Caisses Régionales et de leur organisation administrative, il est préconisé en 1995, de doter prioritairement les services centraux de ces organismes, à raison de 8 à 15 interfaces par organisme selon leur taille, et de mettre 1 interface à disposition des services sociaux fonctionnant auprès des Caisses Primaires.

Les Echelons du Service Médical

- Echelon Régional du Service Médical : 2 unités
- Echelon Local du Service Médical : 2 unités
- Centre secondaire rattaché a un Echelon Local du Service Médical : 1 unité

5. LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DE LA GENERALISATION

La mise en place dans les organismes suppose un plan d'accompagnement dont l'objectif est de permettre l'utilisation immédiate du produit lors de son installation.

Ce plan d'accompagnement prévoit une information préalable des responsables d'organismes. Sont prévus:

Avril 1995

- Envoi aux organismes participant à la phase de présérie du document de présentation destiné à informer les Directeurs d'organisme sur la BDBM, ainsi que les équipes de directions. Ce document présentera tous les éléments de valeur ajoutée du projet.

Considérant qu'il est difficilement envisageable de pouvoir informer en direct l'ensemble des utilisateurs, et d'autre part qu'une information écrite du type mode d'emploi s'avérerait insuffisante, il est prévu de s'appuyer sur des relais locaux. Ces derniers seront les chefs de projet pour la mise en place de la BDBM au plan local. Ils devront donc:

- être formés à l'utilisation de la BDBM afin de former ensuite à leur tour les différents agents concernés dans leur organisme ;

- disposer de conseils méthodologiques sur la démarche à bâtir pour organiser l'utilisation de la banque de données.

Les organismes concernés par la phase de présérie devront désigner leur correspondant local pour la fin du mois d'avril, selon des modalités qui seront précisées dans le document de présentation de l'applicatif.

- Diffusion de l'interface BDBM à implanter sur les PMF déjà installés dans les organismes appelés à participer à la montée en charge de l'application lors de la phase de présérie.

Mai 1995

- Présentation de l'application aux chefs de projet des organismes concernés par la phase de présérie. Il sera remis à chacun des participants un guide méthodologique permettant la mise en place de la BDBM dans les organismes.
- Diffusion à ces mêmes organismes du guide utilisateur destiné aux différents cadres qui vont développer l'utilisation de la BDBM dans leur service. Cet ouvrage donnera toutes les informations nécessaires à l'utilisation de la BDBM, et sera conçu de manière très pédagogique.

Une information complémentaire, à destination des organismes concernés par la phase de déploiement de la BDBM, sera effectuée ultérieurement. Elle précisera les modalités de diffusion des équipements nécessaires à son utilisation, et présentera, notamment en terme de calendrier, le plan d'accompagnement de la mise en place effective du service.

Le Directeur de la Gestion
du Risque

Le Directeur de l'Informatique
et des Systèmes d'Information

J.P. PHELIPPEAU

M. VINCENDON

@NV

Fonds documentaire prévisible au 31/12/1996

(en gras figurent les modules opérationnels dès l'ouverture du service)

1er écran	2ème écran	3ème écran
<p>1) L'information réglementaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'actualité réglementaire (les dernières mises à jour) - Le guide de l'Assurance Maladie - Les informations de la CNAMTS - Les codes - Les textes non codifiés - L'observatoire des contentieux - Les relations internationales 	<ul style="list-style-type: none"> - Circulaires, INFO-CNAM, codes... - Les circulaires - INFO-CNAM - L'information des services sociaux - Les notes d'informations du service médical - Les recommandations du Haut Comité Médical de la Sécurité Sociale - Le Code de la Sécurité Sociale - Le Code de la Santé Publique de la Famille et de l'Aide Sociale - L'Observatoire National - Les Observatoires Régionaux - Les Commentaires de la CNAM - Le Protocole Compagnie d'Assurances/Organismes de Sécurité Sociale - Le guide des conventions internationales - Les conventions internationales
<p>2) Les professionnels de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les conventions - Les Nomenclatures 	<ul style="list-style-type: none"> - médecins - les références médicales opposables - masseurs-kinésithérapeutes - infirmières - biologistes - chirurgiens dentistes... -NGAB -NGAP

1er écran	2ème écran	3ème écran
3) La comptabilité	- Le dictionnaire des comptes de la branche maladie	
4) Les risques professionnels (création demandée par la DPRP)	(expression du besoin en cours de réalisation) 1) La prévention 2) La tarification 3) La réparation	
5) PROSADOC : l'information documentaire	1) Flash 2) Interrogation de toute la base 3) Interrogation des ouvrages 4) Interrogation des articles de périodiques 5) Interrogation des vidéos	
6) Votre espace local	(expression du besoin à réaliser)	

ARCHIVE